

**2.2 Autres travaux et changements de destinations et de sous-destinations<sup>[1]</sup>  
sur construction existante**

Nature des travaux	Formalité
<b>1) cas général</b>	
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m <sup>2</sup> , sans modification de l'aspect extérieur (R. 421-1)	Aucune
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m <sup>2</sup> , sans dépasser 20 m <sup>2</sup> (R. 421-17 f)	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m <sup>2</sup> (R. 421-14 a)	Permis
En zone urbaine d'une commune couverte par un Plan Local d'Urbanisme, un Plan d'Occupation des Sols ou un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m <sup>2</sup> , sans dépasser 40 m <sup>2</sup> , si ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol nouvellement créée n'a pour effet de porter la surface de plancher totale de la construction ou l'emprise au sol au-delà de l'un des seuils fixés à l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme (R. 421-17 f)	Déclaration préalable

Vous pouvez effectuer votre demande :

- **Par voie dématérialisée**, en sélectionnant « DP Déclaration Préalable » sur le Guichet Unique de votre commune, accessible sur le site internet [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr) > Démarches en ligne > Urbanisme et Habitat > [Accéder au Guichet unique](#).  
Le Guichet Unique vous guide pas à pas via l'affichage de bulles d'information sur la droite de l'écran.
- **En format papier**, en complétant le formulaire CERFA n°13703 que vous trouverez sur le site du [Service Public](#) > [Demande de déclaration préalable](#) > [Accéder au formulaire](#)  
Afin de vous accompagner dans le montage de celui-ci, vous trouverez ci-dessous, quelques éléments sur la complétude.

**SUR LE FORMULAIRE CERFA :**

*L'intégralité des pages du formulaire devront être communiquées, notamment le bordereau des pièces.*

**1 - Identité du déclarant**

1-1 : Pour un particulier : renseigner le nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, département, Pays.

1-2 : Pour une personne morale : compléter la dénomination, la raison sociale, le n° SIRET, le type de société, la qualité du représentant, le nom et le prénom.

*Si la demande comporte plusieurs déclarants, il conviendra de renseigner la fiche complémentaire. Le formulaire d'origine ne permet pas de renseigner plus d'un déclarant.*

**2 - Coordonnées du déclarant**

Renseigner l'adresse du déclarant, le code postal et la localité. Idéalement, il conviendra de renseigner un numéro de téléphone et un mail.

**2 bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le déclarant**

A renseigner si vous souhaitez que les réponses de l'administration soient adressées à une autre personne.

**3 – Le terrain**

Renseigner l'adresse du terrain concerné par le projet, la référence cadastrale et la superficie. Le préfixe correspond à la commune déléguée.

*Si la demande comporte plusieurs parcelles, se reporter à la fiche complémentaire mentionnée ci-après.*

**4 – Le projet**

4.1 - Nature du projet : Cocher la case relative à la nature du projet (*Travaux sur une construction existante / Extension*). Il conviendra également de fournir un descriptif du projet (emprise totale du projet, ossature : matériaux – teinte – dimensions // menuiseries : matériaux – teinte - dimensions // traitement de la toiture : matériaux – teinte – pente).

Renseigner la case indiquant si votre projet porte sur votre résidence principale ou secondaire.

4.2 – Surfaces de plancher : Renseigner la surface de plancher existante (maison SANS le garage) et la surface de plancher créée (extension).

#### 8 – Engagement du déclarant

Renseigner le lieu, la date et signature du déclarant.

*Si la demande est réalisée par plusieurs déclarants, il sera nécessaire d'apposer plusieurs signatures et de renseigner la fiche « Autre demandeur ».*

#### Références cadastrales : fiche complémentaire

Cette page doit être renseignée si votre unité foncière est composée de plusieurs parcelles cadastrales. Dans ce cas, il conviendra de renseigner chaque référence cadastrale ainsi que les lignes relatives aux superficies.

*Attention ne pas oublier de compléter la dernière ligne en bas de page relative à la superficie totale du terrain.*

#### > Pièces graphiques à fournir

Vous pouvez vous reporter à la fiche-guide illustrée « Construire une extension » que vous pouvez retrouver sur le site internet [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr) > Vivre et Habiter > Urbanisme/Droit des sols > J'ai un projet de travaux.

#### **Pour tout complément d'information, veuillez vous rapprocher du service Urbanisme de votre commune :**

- Beaupréau-en-Mauges – T 02 41 71 76 80 – [urbanisme@beaupreaudenmauges.fr](mailto:urbanisme@beaupreaudenmauges.fr)
- Chemillé-en-Anjou – T 02 41 30 48 28 – [urbanisme@chemille-en-anjou.fr](mailto:urbanisme@chemille-en-anjou.fr)
- Mauges-sur-Loire – T 02 41 39 80 54 – [urbanisme@mauges-sur-loire.fr](mailto:urbanisme@mauges-sur-loire.fr)
- Montrevault-sur-Èvre – T 02 44 09 04 91 – [urbanisme@montrevaultsurevre.fr](mailto:urbanisme@montrevaultsurevre.fr)
- Orée-d'Anjou – T 02 52 59 74 25 – [urbanisme@oreedanjou.fr](mailto:urbanisme@oreedanjou.fr)
- Sèvremoine – T 02 41 64 76 33 – [urbanisme@sevremoine.fr](mailto:urbanisme@sevremoine.fr)